



**COMMUNE DE HAUTECOUR**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 FEVRIER 2026**  
**PROCÈS VERBAL**

-----

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le **JEUDI 12 FEVRIER à dix-neuf heures**, en session ordinaire,

Date de convocation : 09 FEVRIER 2026

Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à Hautecour, sous la présidence de Madame Annie LEDUC, Maire.

Noms et Prénoms	Présents	Absents excusés	Absent ayant donné pouvoir
Denys BORLET	X		
Joël BURGOS	X		
Daniel BURLET	X		
Nadine BRUN - ROVELLI	X		
Pierre-Marie CLAREY	X		
Valérie FRAISSARD	X		
Martial GASPARD		X	
Annie LEDUC	X		
Laurent MARCAILLE	X		
Florian PABOEUF		X	
Joseph SELLIER		X	Mr Pierre-Marie CLAREY

Monsieur Joël BURGOS a été élu secrétaire de séance.

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025

## 2 – Communauté de Communes Cœur de Tarentaise - FINANCES COMMUNALES

- **Présentation par le bureau d'études EAURYX de l'analyse de la situation des communes et des syndicats, quant à l'opportunité d'un éventuel transfert de compétence de la gestion de l'Eau et de l'Assainissement.**

En mars 2024, une première étude de transfert des compétences eau potable et assainissement avait été lancée par la CCCT. Ce qui avait conduit à établir un état des lieux des services communaux et intercommunaux. Mais, l'étude a été interrompue en mai 2025, suite à la Loi Barnier, qui a mis fin à l'obligation de transfert des compétences eau potable et assainissement aux EPCI à fiscalité propre. En conséquence, le choix politique a été fait de ne pas transférer cette compétence à la CCCT.

A la demande de Mme le Maire, le bureau d'étude EAURYX a finalisé cette étude pour analyser la situation des communes et des syndicats dans le cadre du transfert des compétences au Syndicat des Eaux de Moyenne Tarentaise (SEMT) concernant la gestion de l'eau et au Syndicat Mixte du Bassin des Dorons (SMBD) concernant la gestion de l'assainissement.

Cette étude a été présentée au Conseil Municipal.

Le bureau EAURYX a donc analysé les avantages et les inconvénients d'un tel transfert, d'un point de vue technique, financier, organisationnel, administratif et juridique.

Cette étude va servir d'outil de travail à la nouvelle municipalité en vue d'étudier la pertinence d'un transfert de compétences.

- **Délibération pour la Convention relative à la participation financière des communes de Hautecour et Notre-Dame-du-Pré pour une étude sur le transfert de compétences « Eau et Assainissement »**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ce transfert des compétences, les communes de Hautecour et de Notre-Dame-du-Pré ont exprimé le souhait de poursuivre l'analyse Eauryx engagée par la CCCT.

Mme le Maire donne lecture de la présente convention qui a pour objet de définir les modalités de participation financière des communes de Hautecour et de Notre-Dame-du-Pré.

Le coût total de l'étude s'élève à 11 880 € TTC et la répartition entre les parties est définie comme suit :

- CCCT : 50 % soit 5 940 € TTC
- Notre-Dame-du-Pré : 25 % soit 2 970 € TTC
- **Hautecour : 25 % soit 2 970 € TTC**

*Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la convention à passer entre la CCCT, la commune de Notre-Dame-du-Pré et la commune de Hautecour, pour déterminer le montant de la participation financière de chaque partie relative à l'étude sur l'opportunité ou non d'un transfert de compétences Eau et Assainissement, ACCEPTE de régler une participation financière d'un montant de 2 970 € TTC pour la réalisation de cette étude, PRECISE que la présente convention prend effet à compter de sa signature par les trois parties, et qu'elle demeure applicable jusqu'au paiement intégral des participations financières de chacune des parties au contrat, AUTORISE Mme le Maire à signer la présente convention.*

- **Point sur l'évolution de la facturation de l'eau potable et de l'assainissement 2026**

En raison des changements qu'il convient d'intégrer dans la facturation de l'eau potable et de l'assainissement, du fait des nouvelles redevances sur la consommation d'eau potable, et la performance des « réseaux d'eau potable » et « la performance des systèmes d'assainissement collectif », facturées par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la collecte des eaux usées et la distribution publique de l'eau, le Conseil Municipal a souhaité faire le point sur l'évolution de la facturation en 2026.

A ces modifications imposées par l'Agence de l'eau, il convient aussi de rajouter celles apportées par la nouvelle convention conclue avec le Syndicat des Dorons, pour le traitement des eaux usées de la commune

Il en résulte ainsi, que de nouveaux tarifs vont s'ajouter aux tarifs habituels, au risque d'entraîner une augmentation significative de la facturation pour l'utilisateur. Le Conseil Municipal va donc entreprendre une étude approfondie, afin de revoir la facturation eau potable et assainissement, pour ne pas pénaliser les usagers de la commune.

## 3 – Urbanisme et Travaux

- **Délibération régularisation foncière à Grégny entre la commune et les conjoints Charvaz**

Suite au bornage réalisé aux frais de la famille Charvaz concernant la « division de propriété Charvaz », Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de céder deux parcelles de terrain pour une superficie totale de 9 ca, afin

de régulariser la délimitation avec le domaine public communal et la propriété de la famille Charvaz. Les parcelles nouvellement délimitées ZW-105 p1 (ex.ZW 105) et DNCp1 pour une superficie totale de 9 ca seraient ainsi réintégrées dans l'indivision Charvaz.

Pour mener à bien cette régularisation foncière, Mme le Maire propose à l'Assemblée de céder les parcelles de terrain ZW-105p1 et DNCp1 appartenant à la commune de Hautecour au profit des conjoints Charvaz.

Il est précisé que les frais afférents aux acquisitions seront à la charge de la famille Charvaz.

*En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la cession à titre gratuit des parcelles ZW-105p1 et DNCp1 appartenant à la commune de Hautecour au profit des conjoints Charvaz, AUTORISE Madame Le Maire à signer tout acte permettant de régulariser le foncier susvisé, et nécessaire à l'application de la présente délibération.*

➤ **Points sur les travaux et autorisations d'urbanisme :**

Mr Pierre-Marie Clerey présente à l'assemblée les dossiers d'urbanisme qui ont été déposés :

- Permis de construire déposé par la société D'Branches Toi à l'ancien centre aéré pour la création de cinq écolodges
- Permis de construire déposé par Mr Mathieu Gaspard, pour la construction d'un garage privé au Breuil
- Déclaration préalable déposée par Mme Sylvie Ador pour aménagement intérieur d'une habitation à la Basse
- Déclaration préalable déposée par Mr Nicolas Frison pour la création d'une pièce sous une terrasse à Grégny
- Déclaration préalable déposée par la société Eco Pac Energy au Breuil pour l'installation de 7 panneaux photovoltaïques
- Déclaration préalable déposée par Mme Lisa Reynard à la Basse, pour le remplacement de 9 fenêtres, 2 portes d'entrée et l'installation de 9 volets roulants.
- Déclaration préalable déposée par Mme Sandrine Chapuis à la Basse pour la réfection de la toiture.

#### **4 - Ressources Humaines**

➤ **Délibération pour l'instauration de la participation OBLIGATOIRE (Ordonnance du 17.02.2021) de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé des agents**

Mme le Maire explique à l'assemblée que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a notamment institué, à compter du 1er janvier 2026, une participation financière obligatoire des employeurs publics aux contrats d'assurance (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents sur le risque « Santé ». Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 fixe le montant minimal de cette participation financière à 15 € par mois et par agent, à compter du 1er janvier 2026.

Conformément à l'article L. 827-7 du code général de la fonction publique, les centres de gestion ont l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des conventions de participation destinées à couvrir leurs agents en matière de protection sociale complémentaire sur ce risque « Santé ». L'adhésion des employeurs territoriaux à ces conventions demeure facultative. La protection sociale complémentaire sur le risque « Santé » permet d'apporter une couverture aux agents en matière de frais d'hospitalisation, d'achat de médicaments, de consultations médicales, de frais de prothèses ou d'appareillage.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 18 décembre 2025,

Considérant que les personnes publiques mentionnées à l'article L.4 du code général de la fonction publique participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale,

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L. 827-1 mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L. 827-3 ; cette condition pouvant être « étant attestée » par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances,

Considérant que le Conseil Municipal n'a pas souhaité adhérer pour le moment à la convention de participation pour le risque « santé » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, à compter du 1er janvier 2026,

Considérant que l'aide financière mensuelle est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 15€/mois/agent dans la limite du montant de la cotisation due par l'agent,

*Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, DECIDE, d'instaurer une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré à un contrat ou règlement labellisé, au sens des dispositions ci-dessus visées, pour le risque « Santé », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. De fixer la participation obligatoire de l'employeur dans le cadre de ce dispositif à 15 €/mois et par agent. (Possibilité de moduler cette participation dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation familiale). De prévoir une obligation de transmission de justificatif afin de s'assurer du versement aux seuls bénéficiaires d'une offre labellisée. D'inscrire au budget, les crédits nécessaires au versement de la participation financière.*

➤ **Délibération – Avenant n° 2 à la convention pour l'intervention du CDG 73 sur les dossiers de retraite CNRACL**

Madame le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services. La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention. Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés et trois nouveaux process ont été intégrés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant n° 2 à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité/l'établissement à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de Gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'avenant n° 2 susvisé et annexé à la présente délibération. AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention signée, révisant les conditions tarifaires et intégrant trois nouvelles interventions, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

## 5 - Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance est levée à 22h00.



Annie LEDUC  
Le Maire

*Mesdames, Messieurs,*

*Les prochaines élections auront lieu le 15 mars prochain, c'est donc l'occasion pour moi, de faire le bilan de ces 6 années de travail, commencées dans le contexte inédit de la crise du Covid.*

*Tout au long de ce mandat, nous avons voulu agir de manière simple, directe et profondément humaine. La proximité, l'écoute, l'échange avec nos habitants a toujours été notre façon de faire. Comme prévu, nous avons porté nos efforts sur la transition écologique, l'aménagement et la valorisation de notre commune toujours au service de ses habitants.*

*Avec un budget restreint, nous n'aurions pas pu avancer sans le soutien de nos partenaires institutionnels : l'État, la Région, le Département, le SDES et bien d'autres. Leur aide nous a permis de concrétiser nos projets. Nous avons poursuivi la modernisation et la sécurisation de nos infrastructures : Travaux d'assainissement, enfouissement des réseaux, réfections des voiries, rénovation des 2 appartements communaux dédiés à la location, travaux de drainage de l'église et aussi bien sûr les imprévus.*

*En parallèle, nous avons engagé une démarche de sobriété énergétique avec l'extinction de l'éclairage public la nuit, le passage complet en équipement LED, l'isolation des bâtiments de l'école et de la cantine-garderie et l'installation de systèmes de régulation du chauffage connectés (Mairie, école et cantine). Ces actions ont produit des résultats très positifs : notre bilan énergétique s'est nettement amélioré.*

*Notre école, avec sa classe unique, reste au cœur de la vie communale. L'augmentation de la natalité, grâce notamment à l'installation de jeunes couples à Hautecour, nous a conduits à aménager et agrandir les locaux afin d'accueillir les enfants dès 3 ans.*

*La cantine, très appréciée grâce aux repas cuisinés sur place, et la garderie, dont nous avons élargi les horaires, apportent un véritable soutien aux familles. Au-delà des apprentissages, l'école demeure un lieu de lien social essentiel entre les parents, les enfants et les élus.*

*L'un des grands projets du mandat a été le Plan de Paysage, porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Lauréate de cet appel à projet, la commune a travaillé avec les architectes paysagistes de « l'Atelier Passeurs », les élus et les habitants.*

*Ce travail a conduit à une série de fiches actions qui guideront les futurs investissements, avec un objectif clair : préserver notre environnement et valoriser notre patrimoine naturel et historique.*

*Autre dossier aboutit : la reconversion de l'ancien centre aéré Regain, à Grégny. Dès 2026, un projet privé, mais en cohérence avec nos valeurs, verra le jour : construction de 5 écolodges, d'un jardin pédagogique, un espace bien-être, la valorisation des produits locaux et aussi le projet de raccordement de ce site au sentier artistique. Ce projet donnera un souffle nouveau à ce bel endroit.*

*Je tiens à saluer aussi nos 8 associations, nos forces vives : Le Renard Argenté, Hautecour Animations, Hautecouleurs, La Belle Vie, La Combe au Roy, Les Tontons Rockers, l'Association des Parents d'Élèves et Les Sentiers d'Antan créée récemment.*

*Grâce à elles, les événements, les rencontres, les échanges entre générations rythment la vie de la commune. Leur engagement apporte du lien, de la convivialité et du plaisir à être ensemble à Hautecour. Comme vous le savez, Hautecour fait partie des 6 communes de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise. Les élus participent aux différentes commissions et syndicats intercommunaux : finances, transports, environnement, habitat, traitement des déchets, assainissement...*

*Notre base de loisirs du plan d'eau relève de la compétence communautaire « Activités de pleine nature » avec un entretien réalisé en lien étroit avec nos techniciens. Depuis 2 ans, l'Office de Tourisme intercommunal, a repris la gestion du sentier artistique, géré pendant plus de 20 ans par l'association Léz'Arts en Adret qui a été dissoute en 2024.*

*Je tiens également à évoquer l'évolution des services sociaux intercommunaux dédiés aux personnes âgées et handicapées, avec la création du GCSMS (GIAS) regroupant nos deux Communautés de Communes (CCCT et CCVA) et bientôt CCVV et le CIAS Cœur de Tarentaise. Les services de l'Ehpad l'Arbé d'Aigueblanche, de la Résidence Autonomie à Salins et l'aide à domicile sont essentiels sur notre territoire vieillissant.*

*Dans ma mission de Présidente, je retiendrai surtout la qualité de la collaboration avec l'ensemble des équipes administratives et soignantes qui ont permis une grande avancée et je souhaite que ce travail se poursuive avec toujours autant de motivation.*

*Toutefois, la mission d'élus n'est pas toujours simple et si de nombreux projets ont pu être menés à bien durant ce mandat, d'autres ont néanmoins rencontré des difficultés.*

*L'un d'eux, engagé dès le début du mandat, concerne la chute de rochers de la Saulcette survenue en 2015, qui a entraîné une mise en cause de la commune par la SNCF.*

*Si l'assurance est bien intervenue, elle a ensuite augmenté fortement sa cotisation à partir de 2021 et ajouté au contrat deux exclusions concernant les dommages matériels et immatériels en cas de nouvel éboulement. Malgré le travail soutenu de notre avocat et de notre conseil en assurance et mes démarches jusqu'au Sénat nous n'avons pas encore pu dégager la commune de ses responsabilités.*

*Autre point de vigilance, la capacité d'accueil de notre gîte communal, la Maison du Lac.*

*La dernière visite de sécurité n'autorise plus l'accueil de 29 personnes sans la présence permanente, jour et nuit, d'un agent de sécurité. Cette évolution réglementaire fait suite à plusieurs sinistres survenus dans les Bauges et en Alsace ces dernières années.*

*Le coût très élevé d'un intervenant qualifié nous a conduits à réduire la capacité d'hébergement à 15 couchages, conformément aux exigences en vigueur.*

*De fait, cette décision a un impact sur les recettes de la commune et une étude a été confiée à l'agence AGATE pour envisager des pistes d'optimisation.*

*Pour conclure, je dirai que ce mandat a été dense, exigeant, mais profondément gratifiant. Avec une équipe d'élus solide et engagée, nous avons construit un mandat porteur d'avenir pour notre commune dynamique, responsable et fière de son identité.*

*Après 25 années d'engagement au service de la commune et de l'intercommunalité, j'ai pris la décision de ne pas solliciter un nouveau mandat. Pour moi, c'est un choix à la fois raisonnable et difficile : raisonnable parce que le temps est venu pour moi de consacrer davantage d'attention à ma vie personnelle et difficile parce qu'enfant du pays, j'aime profondément Hautecour. Servir ma commune a été un immense privilège et je garderai les bons moments partagés avec vous.*

*A la veille de passer le relais, je tiens à remercier chaleureusement nos élus, notre secrétaire Catherine, Cathy, Michelle, Christelle, notre personnel communal très assidu, Carole aussi qui est toujours là en cas de besoin, notre enseignante Aurore, nos présidents et bénévoles des associations, tous nos partenaires, et bien sûr vous tous, habitants de Hautecour, pour votre confiance et votre bienveillance.*

*Je tiens aussi à adresser un message à la future équipe municipale qui sera mise en place en mars : servir notre commune est un honneur, mais aussi un engagement quotidien fait d'écoute, de proximité et de détermination.*

*Je lui confie cette mission avec la confiance et l'espoir que la dynamique de notre commune se poursuive. Qu'elle continue à écouter, accompagner et préserver ce qui fait notre identité.*

*Je lui souhaite réussite, énergie et clairvoyance pour la suite, au service des Tacortains.*

Le Maire, Annie Leduc



Annie LEDUC  
Le Maire